



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DE JURY

Certification complémentaire THÉÂTRE

Session 2020

Les membres du jury

Christine VÉNÉRIN, IA-IPR de lettres

Karine PRAJET, Professeure certifiée de lettres modernes, Chargée de mission Théâtre pour l'inspection

Stéphane NÉGRIN, Conseiller théâtre, cinéma et audiovisuel, Direction des affaires culturelles de La Réunion

Les candidats

Dix candidats ont envoyé leur dossier pour l'examen de certification complémentaire en Théâtre, dont un candidat du premier degré. Dix ont passé l'épreuve orale ; trois ont été admis lors de la session 2020.

L'épreuve

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Le candidat dispose d'une préparation de trente minutes.

L'exposé

Le candidat peut avoir recours à ses notes lors de l'exposé. C'est l'occasion pour lui de mettre en évidence sa démarche et pour le jury de découvrir les raisons qui ont motivé cette candidature.

La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée. Le candidat doit être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

Le candidat ne doit pas se contenter de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier et peuvent d'ailleurs s'y référer durant l'entretien. Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement.

Cette première partie a pour objectifs :

- d'exposer sa pratique et sa formation,
- de définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement,
- de tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique.

➤ Le jury a apprécié la motivation des candidats et leur enthousiasme mais certains n'ont pas suffisamment problématisé leurs interventions. Leur vision du théâtre et de leur enseignement ne sont pas assez mis en valeur. De même, ils doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. L'obtention de la certification ne doit pas être envisagée comme une validation des acquis ou d'un investissement au sein d'un établissement. Les candidats doivent être capables de se projeter en tant que futurs enseignants de spécialité théâtre.

➤ Pour compléter ou nourrir leur réflexion, le jury invite les candidats à s'emparer d'ouvrages sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales. Il n'est pas demandé des connaissances pointues mais plutôt de posséder un socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre. Une bibliographie indicative se trouve sur le site eduscol à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1>.

L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre des différents champs attendus (voir ci-dessous), a été valorisée. Cependant, le jury a pu constater parfois :

- Une fréquentation parfois insuffisante du spectacle vivant ;
- Un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine et des lieux de création présents sur l'île de La Réunion ;
- Une relative méconnaissance des contenus des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;
- Une vision parfois réductrice du théâtre qui est envisagé comme simple outil de désinhibition pour les élèves ;
- Un manque de pratique du plateau, expérience incontournable ;
- Une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe « ordinaire » ;
- La difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation ;
- L'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats.

L'évaluation : les attendus du jury (extraits de l'annexe du BO n°3 du 16-7-2019) :

« Le jury évaluera :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée
- la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis. »

Les recommandations du jury

Le jury adresse ses félicitations aux candidats qui ont été reçus. Il conseille à ceux qui ont été ajournés, par méconnaissance de certaines attentes, de compléter leur préparation en fonction des axes présentés dans ce rapport. Le jury conseille à ceux qui s'y préparent de revenir aux textes de référence du BO en vigueur, de veiller à l'équilibre entre l'expérience pratique et les bases théoriques et de réfléchir à la mise en œuvre des programmes de théâtre au lycée. La certification offre la possibilité d'enseigner en lycée, soit en option facultative soit en spécialité, il est donc nécessaire de s'y préparer.